

BREVET PROFESSIONNEL GEMMOLOGUE

ANNEXE III

REGLEMENT D'EXAMEN

Brevet professionnel gemmologue	CFA ou sections d'apprentissage habilités, formation continue en établissements publics	Formation continue en établissements publics habilités	CFA ou sections d'apprentissage non habilités, enseignement à distance et formation continue en établissements privés
---------------------------------	---	--	---

Epreuves	Unités	Coef	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 : Identification et description de gemmes		20						
• S/E Identification et description de gemmes en laboratoire	U 11	12	pratique	4 heures	pratique	4 heures	pratique	4 heures
• S/E Gemmologie et sciences appliquées	U 12	6	orale	1 heure	orale	1 heure	orale	1 heure
• S/E Dessin	U 13	2	pratique	2 heures	pratique	2 heures	pratique	2 heures
E2 : Histoire des gemmes	U 20	2	écrite	1 heure	C.C.F.	-	écrite	1 heure
E3 : Droit	U 30	2	écrite	1 heure	C.C.F.	-	écrite	1 heure
E4 :Gestion commerciale, financière et comptable	U 40	2	écrite	1 heure	C.C.F.	-	écrite	1 heure
E5 : Mathématiques	U 50	2	C.C.F.	-	C.C.F.	-	écrite	2 heures
E6 : Français	U 60	2	C.C.F.	-	C.C.F.	-	écrite	2 heures